

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 14 janvier 2020

Convocation adressée le 8 janvier 2020  
Compte rendu affiché le 23 janvier 2020  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

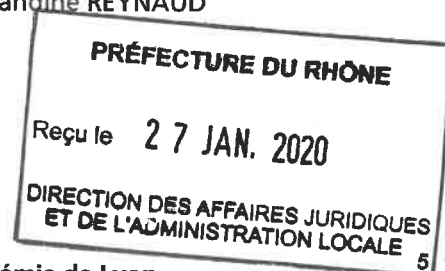
*L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de janvier, à 10h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 8 janvier 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.*

**Présents** : Loïc CHABRIER, Béatrice GAILLIOUT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER  
Luc LAFOND

**Excusés** : Corinne IEHL, Myriam PICOT, Guy CORAZZOL, Thomas RUDIGOZ, Blandine REYNAUD

**Absent(e)** : Inès DE LAVERNEE, Jérôme MALESKI

**Procuration** : Myriam PICOT à Loïc CHABRIER  
Guy CORAZZOL à Loïc GRABER  
Thomas RUDIGOZ à L. GRABER  
Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI



**Secrétaire** : Joëlle SANGOUARD

**Attribution de la subvention de fonctionnement à l'Académie de Lyon –  
Exercice 2020**

**Rapporteur** : Loïc GRABER

L'Académie internationale d'été de musique de Lyon, dont l'édition 2020 se tient du 2 au 10 août 2020, est reconnue comme un événement majeur et contribue au rayonnement de Lyon et de sa Métropole. Ses concerts rencontrent un vif succès, confirmant à l'évidence une forte demande de musique classique durant la période estivale à Lyon.

Cette programmation culturelle sur un territoire fortement empreint de présence touristique correspond à la valeur et à l'image qui irrigue la colline de Fourvière et l'ensemble de l'agglomération.

L'Académie internationale d'été de Lyon propose un contenu pédagogique sur un modèle visant à une pratique concentrée et très intensive au profit des stagiaires étudiants de haut niveau, comportant de nombreuses mises en situation artistiques sur un temps très court.

Au titre du partenariat liant l'Académie internationale d'été de Lyon et le Conservatoire de Lyon ce dernier lui verse une subvention de fonctionnement visant à favoriser les inscriptions de ses élèves et étudiants. Ils bénéficient à ce titre d'une minoration conséquente de leur droit d'inscription à l'Académie internationale d'été de Lyon.

La subvention de fonctionnement 2020 d'un montant de 10.000 € est minorée de 3.400 €, au titre de l'avance versée par anticipation fin 2019.

La subvention de fonctionnement versée au titre de l'exercice 2020 proposée à adoption est d'un montant de 6.600 €.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **approuve** l'attribution de la subvention de fonctionnement 2020 d'un montant de 6.600 € à l'Académie internationale d'été de Lyon. Cette subvention sera imputée sur l'article 65738.

✓ **autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette approbation.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,

Loïc GRABER